

SOMMAIRE

◆ Editorial	3
◆ Introduction	4
◆ Glossaire	6
◆ Alpes-de-Haute-Provence	
○ Centre Hospitalier de Digne.....	14
○ Centre Action Médico-Sociale Précoce	
➤ CAMSP Digne les Bains.....	18
➤ CAMSP Manosque.....	18
○ Centre Médico-Pédagogique	
➤ CMPP Manosque	18
○ Groupe d'Entraide Mutuelle	
➤ GEM La Colombe Dignoise.....	18
➤ GEM Le Chat qui Tousse	19
○ Maison des Adolescents	
➤ MDA des Alpes-de-Haute-Provence	19
➤ PAEJP de Digne – CoDES (Antenne de la MDA)	19
➤ PAEJP de Barcelonnette (Antenne de la MDA).....	19
➤ Centre Médico-Social de Riez (Antenne de la MDA)	19

Editorial

L'organisation mondiale de la santé nous alerte sur la fréquence des troubles psychiques. Plus d'un quart de la population mondiale viendrait à en souffrir un jour ou l'autre. Ces troubles nuisent à la qualité de vie des personnes et de leurs familles et ont des conséquences économiques importantes pour les sociétés. Aujourd'hui, les troubles dépressifs unipolaires occupent la troisième place parmi les causes de maladies. Demain, en 2030, la dépression sera au premier rang.

La politique de santé mentale comprend des actions de prévention, de diagnostic, de soins, de réadaptation et de réinsertion sociale. Elle est mise en œuvre par des acteurs diversifiés intervenant dans ces domaines, notamment les établissements de santé autorisés en psychiatrie, des médecins libéraux, des psychologues et l'ensemble des acteurs de la prévention, du logement, de l'hébergement et de l'insertion. Elle offre, chaque jour davantage, une place centrale au patient et à ses aidants dans sa mise en œuvre.

Pour faire face au défi qui nous attend et face à la multiplicité des acteurs, il est nécessaire de mettre à disposition de tous, une meilleure information de la population sur les acteurs intervenant en santé mentale pour permettre une orientation rapide et pertinente dans le dispositif et une prise en charge précoce.

L'agence régionale de santé a élaboré ce répertoire afin de vous guider dans votre parcours de santé.

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé

Claude d'HARCOURT

Introduction

Ce répertoire présente les structures en santé mentale de la région Provence – Alpes – Côte d'Azur qui proposent un accueil, des soins, de l'accompagnement et de l'entraide.

Il est destiné aux usagers et aux professionnels de santé, travailleurs sociaux, établissements, administrations ayant à intervenir dans le domaine de la santé mentale.

Sa réalisation a été possible grâce à la contribution de chaque structure, en particulier les établissements de santé.

Cette version 2017 vient actualiser la version précédente parue en 2012. Elle est diffusée sur Internet (<http://www.ars.paca.sante.fr/Ou-vous-soigner.85055.0.html>).

* * *

Depuis la création du secteur dans les années 60, l'organisation des soins en santé mentale a beaucoup évolué. Les prises en charge traditionnellement offertes au sein des établissements sont désormais également disponibles au cœur de la cité, au plus près du domicile de chacun.

Ce répertoire a donc vocation à vous accompagner dans votre recherche d'information tout au long de votre parcours de santé.

Chacun des 6 départements de la région PACA possède son propre répertoire. Celui-ci est divisée en deux grandes parties, les adultes d'un côté, les enfants et adolescents (< 18 ans) de l'autre.

Vous trouverez ensuite une description des différentes structures d'accueil, de soins, d'accompagnement et d'entraide. Cette description intègre toute l'offre de prise en charge structurée autour des 24 établissements de santé publics et 26 établissements privés, les établissements médico-sociaux qui prennent en charge l'enfant en ambulatoire (CAMSP et CMM), les dispositifs d'accueil et d'orientation (les MDA et PEJ), les dispositifs d'entraide (GEM).

L'ARS attribue aux 20 établissements publics qui ont une mission de service public de secteur une zone d'intervention dans laquelle l'établissement doit garantir à l'ensemble de la population :

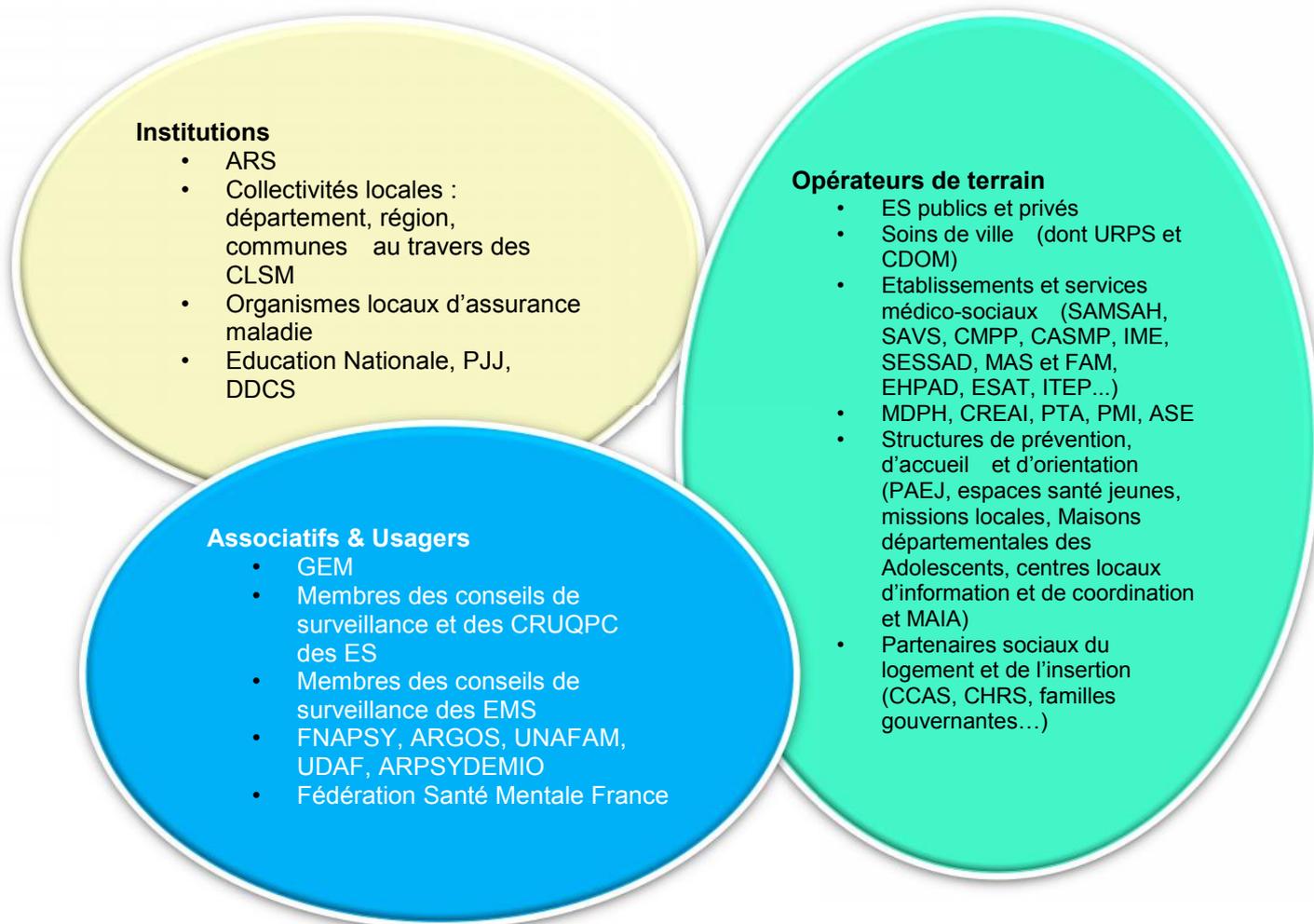
1° Un recours de proximité en soins psychiatriques, notamment par l'organisation de soins ambulatoires de proximité, y compris sous forme d'intervention à domicile, assuré par des équipes pluri-professionnelles, en coopération avec les équipes de soins primaires et les communautés professionnelles territoriales de santé.

2° L'accessibilité territoriale et financière des soins psychiatriques ;

3° La continuité des soins psychiatriques, notamment pour les patients dont les parcours de santé sont particulièrement complexes, y compris par recours à l'hospitalisation, avec ou sans consentement, en assurant si nécessaire l'orientation vers d'autres acteurs afin de garantir l'accès à des prises en charge non disponibles au sein des établissements assurant la mission de psychiatrie de secteur.

Notre objectif est de vous garantir un accès à une prise en charge adaptée à vos besoins, notamment au sein des établissements de santé, dans des délais raisonnables, quelles que soient les caractéristiques géographiques, climatiques et saisonnières du territoire dans lequel vous habitez.

Ce répertoire ne prétend pas à l'exhaustivité. Comme vous le montre le schéma, ci-dessous les acteurs qui interviennent en santé mentale forment un tissu riche et varié.



Pour vous accompagner dans votre démarche, l'ARS vous propose à partir de la page suivante un petit glossaire pour expliciter qui est qui et qui fait quoi !

Bonne lecture à tous.

Petit glossaire en santé mentale

Les termes sont rangés par ordre alphabétique pour vous faciliter la recherche.

Accueils familiaux thérapeutiques

Les accueils familiaux thérapeutiques confient un patient à une famille qui n'est pas sa famille d'origine. Le patient est accueilli par une famille qui l'héberge et l'accompagne au quotidien. Il est en parallèle pris en charge par le dispositif de soins ambulatoires de l'établissement auquel l'AFT est rattaché.

Comme pour les appartements thérapeutiques, l'AFT s'inscrit dans une durée limitée, le plus souvent à la suite d'une hospitalisation temps plein pour des patients pour qui une prise en charge sociale et affective est indispensable en complément du suivi thérapeutique, notamment dans une phase de réadaptation, mais qui ne peuvent trouver ce soutien dans leur milieu naturel.

Il peut concerner des adultes ou des enfants.

Un contrat doit être passé par l'équipe avec chacune des familles pour définir précisément :

- le rôle et la place des familles d'accueil et de l'équipe dans l'action thérapeutique
- les relations avec la famille naturelle (pour les enfants surtout)
- Les conditions de rétribution des familles et les frais d'entretien du malade.

Ambulatoire (Prise en charge ambulatoire)

La prise en charge en ambulatoire recouvre l'ensemble des structures qui ne font pas intervenir d'hospitalisation.

Elle concerne la très grande majorité des personnes prises en charge pour troubles psychiques. Ainsi 84 % des patients pris en charge dans les établissements publics ayant une mission de secteur le sont exclusivement en ambulatoire.

Appartements thérapeutiques

Les appartements thérapeutiques sont des unités de soins, à visée de réinsertion sociale, mises à la disposition d'un ou plusieurs patients pour des durées limitées. Ces structures d'hébergement proposent un accompagnement soignant important, souvent dans une période de transition après une hospitalisation et avant le retour vers le logement habituel. L'entrée du patient se fait sur indication médicale. Le patient est considéré comme étant hospitalisé.

Ces appartements sont situés au sein de l'enceinte de l'établissement de santé ou de plus en plus souvent à l'extérieur de celle-ci, au sein de la commune.

Ils accueillent des patients adultes.

Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)

Assure le dépistage précoce et le traitement en cure ambulatoire des enfants de moins de 6 ans atteints d'un handicap sensoriel, moteur ou mental en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci. Il peut être spécialisé ou polyvalent avec des sections spécialisées.

Centre d'action médico-psycho-pédagogique (C.M.P.P.)

Assure le diagnostic et traitement en cure ambulatoire des enfants et des jeunes de 3 à 18 ans atteints de troubles neuro-psychologiques ou de troubles du comportement. L'objectif est de réadapter l'enfant tout en le maintenant dans son milieu naturel.

Centres d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP)

Les centres d'accueil thérapeutique à temps partiel visent à maintenir ou favoriser une existence autonome par des actions de soutien et de thérapie de groupe.

Le CATTP s'inscrit dans une logique de parcours de soins pour des patients dont la prise en charge requiert une intensité de soins plus importante que celle proposée par les CMP mais moins importante que celle proposée en HDJ avec une médicalisation plus limitée en CATTP que dans les deux autres formes de prise en charge.

Centres de crise

Les centres de crise sont des centres disposant d'un nombre restreint de lits permettant des prises en charge intensives et de courte durée pour répondre à des situations d'urgence et de détresse aiguës.

Ces structures se caractérisent :

- par une durée de prise en charge courte (moins de deux semaines) ;
- par la nécessité de s'insérer dans un réseau de soins pour proposer un patient un projet thérapeutique qui permette son relais de soins en aval au sein du dispositif de soins ambulatoire.

Centres médico-psychologiques (CMP)

Les CMP sont le premier interlocuteur dans le parcours de soins d'un patient et le pivot de sa prise en charge. C'est à partir de ce lieu que s'organise le programme de soins du patient en articulation avec toutes les modalités de l'offre de soins disponibles par ailleurs.

Ils sont définis comme des unités de coordination et d'accueil en milieu ouvert qui organisent des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'interventions à domicile mises à la disposition de la population.

Ils peuvent comporter des antennes, lieux de consultation au plus près de la population et adossés sur la structure principale.

Ils existent des structures pour adultes et des structures pour enfants et adolescents.

En 2015, les CMP de la région PACA ont effectué 1 600 000 actes (entretien, démarche, groupe, accompagnement) pour plus de 146 000 patients.

Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (C.S.A.P.A.)

Les CSAPA sont des dispositifs de proximité, pluridisciplinaires et ambulatoires pouvant comporter de l'hébergement. Ils s'inscrivent à la fois dans le temps bref des interventions précoces mais aussi dans la durée qui est nécessaire aux soins et à l'accompagnement.

Tous les CSAPA assurent l'accueil, l'information, l'évaluation et éventuellement l'orientation des personnes. Ils ont la possibilité de se spécialiser pour la prise en charge médicale, psychosociale et éducative soit sur l'alcool, soit sur les drogues illicites et le mésusage de médicaments.

Equipes mobiles psychiatrie - précarité

Les équipes mobiles spécialisées de psychiatrie sont destinées à favoriser l'accès aux soins et la prise en charge des personnes en situation de précarité et concernent :

- les personnes en situation de précarité et d'exclusion elles-mêmes, qu'elles souffrent d'une pathologie psychiatrique avérée ou d'une souffrance psychique générée par la situation de précarité et d'exclusion ;
- les acteurs de première ligne exprimant des difficultés face à des manifestations de souffrance ou de troubles psychiques des usagers suivis et nécessitant un étayage, un soutien et une formation pour le repérage des problématiques, le décodage et l'analyse des demandes, la mise en œuvre des premiers stades de l'écoute et du soutien.

Ces équipes n'ont pas vocation à se substituer aux missions de droit commun des équipes de psychiatrie publique dans le champ de la prévention, du diagnostic, du soin, de la réinsertion et de la réadaptation sociale.

Compte tenu des difficultés spécifiques d'accès aux soins des personnes en situation de précarité et d'exclusion, elles sont chargées :

- d'aller au-devant de ces publics, quel que soit le lieu où leurs besoins s'expriment ou sont repérés (populations précarisées dans un quartier, accueillies en institutions sociales, grands désocialisés, publics jeunes ou adultes, pathologie mentale avérée ou non, à la rue...), afin de faciliter la prévention, le repérage précoce et l'identification des besoins, l'orientation et l'accès au dispositif de soins lorsqu'il est nécessaire ;
- d'assurer une fonction d'interface entre les secteurs de psychiatrie et les équipes sanitaires sociales œuvrant dans le domaine de la lutte contre la précarité et l'exclusion, afin de faciliter l'élaboration de prises en charge coordonnées autour d'un projet sanitaire et social pour les personnes en situation de précarité.

Foyer d'accueil médicalisé (F.A.M.)

Etablissement pour adultes gravement handicapés dont la dépendance, totale ou partielle, les rend inaptes à toute activité à caractère professionnel et rend nécessaire l'assistance d'une tierce personne (ou a minima un soutien et une stimulation constante) pour accomplir les actes essentiels de l'existence ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants (ou a minima un suivi médical et paramédical régulier).

Groupe d'entraide mutuelle (GEM)

Les groupes d'entraide mutuelle (GEM) sont des structures de prévention et de compensation de la restriction de participation à la vie en société pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les G.E.M. ne constituent pas des structures médico-sociales au sens de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles. Leur organisation et leur fonctionnement se différencient à plusieurs titres des établissements et services médico-sociaux. Ainsi, les G.E.M. ne sont pas chargés d'effectuer, comme ces structures, des prestations mises en œuvre par des professionnels (ou par des permanents, comme dans les lieux de vie) et n'ont pas pour missions la prise en charge des personnes.

Le G.E.M., qui peut se définir comme un collectif de personnes animées d'un même projet d'entraide, doit s'efforcer d'être une passerelle permettant aux personnes qui le fréquentent de retrouver une vie sociale satisfaisante et, le cas échéant, de recourir à des soins et à un accompagnement adaptés

Hospitalisation à temps complet

L'hospitalisation à temps complet prend en charge les patients 24 heures sur 24 selon différentes modalités. Le patient est donc hébergé sur son lieu de soins. L'hospitalisation à temps plein est la plus connue et la plus fréquente (88 % des patients de la région PACA). Il existe d'autres modalités comme l'hospitalisation à domicile, les appartements thérapeutiques, l'accueil familial thérapeutique, le séjour thérapeutique, les centres de crise.

Hospitalisation à domicile

La prise en charge thérapeutique est proposée au domicile du patient avec une possibilité pour le patient de faire appel à l'équipe de soins de façon continue.

Hospitalisation à temps partiel

L'hospitalisation à temps partiel prend en charge les patients sur une partie de la journée, le plus souvent de jour (hospitalisation de jour) et plus rarement la nuit (hospitalisation de nuit).

Hospitalisation à temps plein

Les unités d'hospitalisation à temps plein sont des lieux de soins sous surveillance médicale vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour des patients présentant des troubles psychiques dont la gravité requiert pour un temps limité des soins et une surveillance constante.

Ces unités sont situées dans des établissements publics (spécialisés en psychiatrie ou établissements généraux) ou des établissements privés (plus habituellement appelés cliniques).

Le principe lors de l'hospitalisation est celui du consentement aux soins "des personnes atteintes de troubles mentaux" les soins sans consentement représentent une exception dont les lois de juillet 2011 et septembre 2013 définissent les modalités. Seuls les établissements assurant le service public hospitalier sont habilités par le directeur général de l'ARS à recevoir des personnes hospitalisés sans leur consentement.

Les unités d'hospitalisation à temps complet fonctionnent dans des centres hospitaliers spécialisés, des centres hospitaliers généraux, des établissements privés participant au service public hospitalier et des maisons de santé pour maladies mentales.

Hôpital de jour

Les hôpitaux de jour assurent des soins individualisés et intensifs pendant la journée. Le patient rentre à son domicile le soir ce qui permet son maintien dans son milieu habituel.

En journée, l'intensité de soins est équivalente à celle qui est proposée en hospitalisation à temps plein. Selon l'évaluation médicale de l'intensité de soins requise, le patient peut être pris en charge de façon continue (matin et soir, cinq jours sur 7) ou de façon discontinue (par demi-journée ou sur certaines jours seulement de la semaine).

Il existe des hôpitaux de jour pour enfants et pour adultes. Ils sont implantés dans les locaux de l'établissement de santé ou à l'extérieur de son enceinte. De plus en plus cette offre de soins se déploie sur le territoire pour être au plus proche de ses utilisateurs.

Hôpital de nuit

Les hôpitaux de nuit organisent des prises en charge thérapeutiques de fin de journée et une surveillance médicale de nuit et, le cas échéant, de fin de semaine.

Les hôpitaux de nuit fonctionnent souvent à l'intérieur des services d'hospitalisation à temps plein.

Le patient a acquis une certaine autonomie dans la journée mais a besoin d'une prise en charge la nuit et pendant le week-end, souvent dans le cadre d'un processus de réinsertion avec des périodes de vulnérabilité et d'angoisse pendant lesquelles le patient doit être accompagné.

Maison d'accueil spécialisé (M.A.S.)

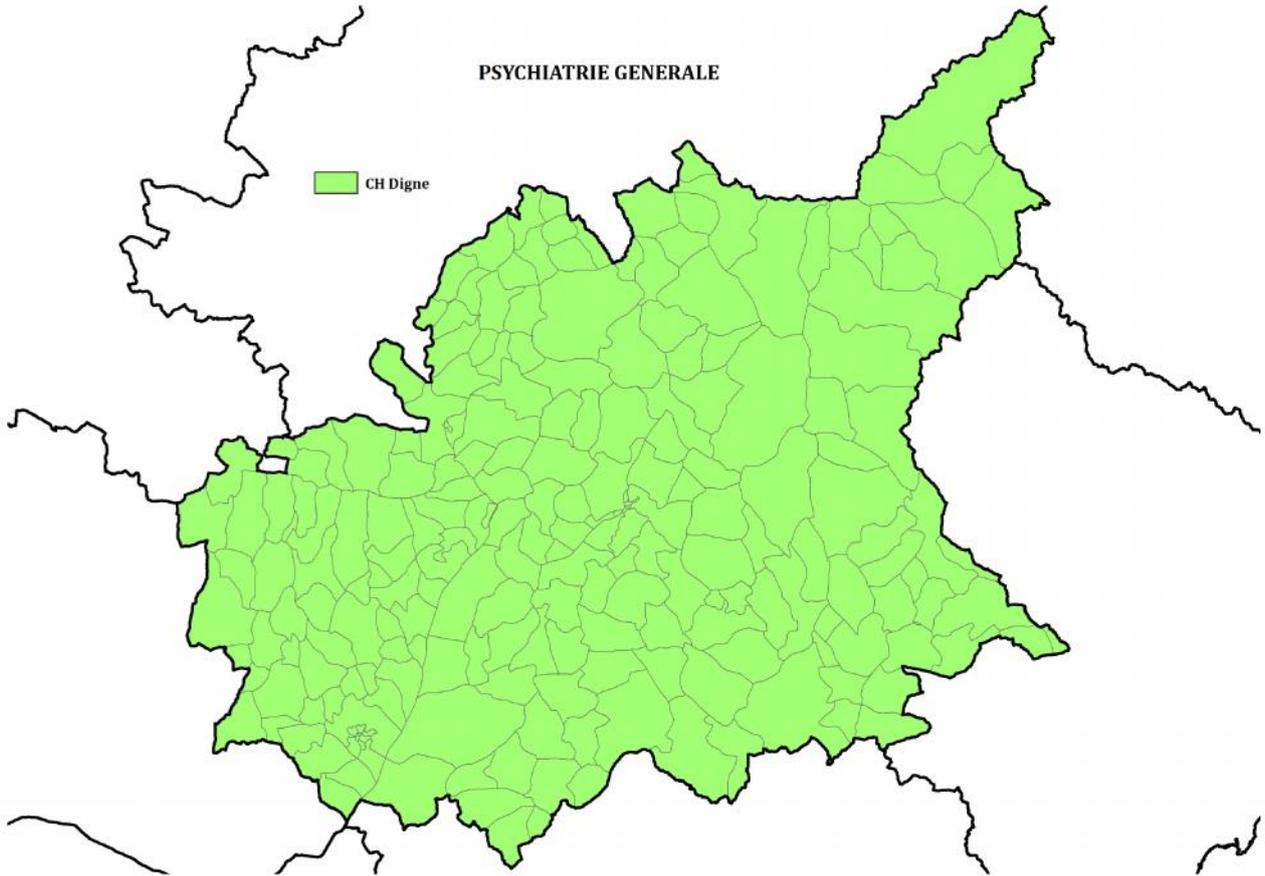
Etablissement qui accueille ou accompagne des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie, dont l'état rend nécessaire l'assistance d'une tierce personne pour accomplir les actes de la vie courante ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants. L'établissement leur assure un soutien médico-social et éducatif permettant le développement de leurs potentialités et des acquisitions nouvelles, ainsi qu'un milieu de vie favorisant leur épanouissement personnel et social.

Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)

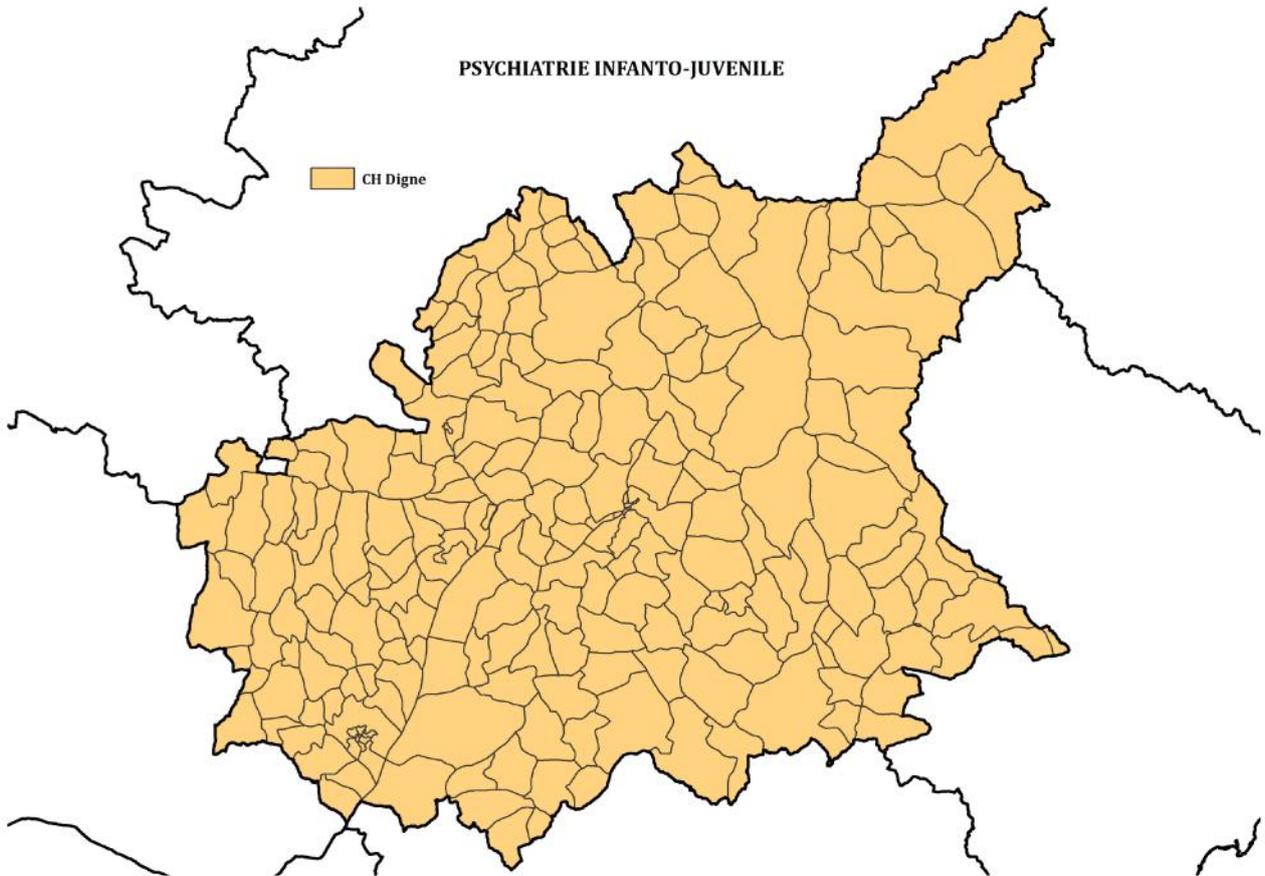
Service qui réalise les missions du SAVS (maintien ou restauration des liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitation de l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité) et qui comporte de plus des prestations de soins : soins réguliers et coordonnés, accompagnement médical et paramédical en milieu ouvert.

ALPES-de-HAUTE- PROVENCE

PSYCHIATRIE GENERALE



PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE



Directeur : M. Joël BOUFFIES

Directeur délégué : M. Richard LAMOUREUX

Président de la CME : Dr Jean Pierre SACCO

Structures situées dans l'hôpital

Psychiatrie générale

Nombre de places

Hospitalisation complète	129
Hôpital de jour	10
Hôpital de nuit	2
CMP ouvert 5jrs ou plus/sem	

Structures situées en dehors de l'hôpital

Psychiatrie générale

Nombre de places

Hôpital de jour	13	04 92 32 24 40
11 rue Alphonse Richard		
04000 DIGNE LES BAINS		
Hôpital de jour	12	04 92 30 13 86
1 avenue du Docteur Casimir Caire		
04300 FORCALQUIER		
Hôpital de jour	16	04 92 72 32 52
Allée du Parc		
04100 MANOSQUE		
Hôpital de jour	13	04 92 61 35 72
1 rue Saint Ursule		
04200 SISTERON		
CMP ouvert 5jrs ou plus/sem		04 92 30 13 80
15 rue Alphonse Richard		
04000 DIGNE LES BAINS		

CMP ouvert 5jrs ou plus/sem 1 avenue du Docteur Casimir Caire 04300 FORCALQUIER	04 92 30 13 86
CMP ouvert 5jrs ou plus/sem Immeuble Le Régent Avenue Pompidou 04100 MANOSQUE	04 92 30 13 90
CMP ouvert 5jrs ou plus/sem CMP Saint Auban Cours Pechiney 04160 SAINT AUBAN	04 92 64 38 69
CMP ouvert 5jrs ou plus/sem Résidence de la Citadelle 1 avenue de la Libération 04200 SISTERON	04 92 61 35 72
CMP (ou Antenne) ouvert moins de 5jrs/sem Immeuble Coulet Rue Basse 04240 ANNOT	04 92 83 25 80
CMP (ou Antenne) ouvert moins de 5jrs/sem Hôpital Local 8 rue Maurin 04400 BARCELONNETTE	04 92 81 41 39
CMP (ou Antenne) ouvert moins de 5jrs/sem CMS Point Public 126 avenue Frédéric Mistral 04120 CASTELLANE	04 92 83 77 19
CMP (ou Antenne) ouvert moins de 5jrs/sem Place Charles Panier 04320 ENTREVAUX	04 93 05 43 67
CMP (ou Antenne) ouvert moins de 5jrs/sem CCAS Place de l'Hôtel de Ville 04800 GREOUX LES BAINS	04 92 78 00 25
CMP (ou Antenne) ouvert moins de 5jrs/sem Rue Elie Louis Julien 04700 ORAISON	04 92 30 13 98
CMP (ou Antenne) ouvert moins de 5jrs/sem Hôpital Local Place Elie Louis Julien 04500 RIEZ	04 92 70 10 41

CMP (ou Antenne) ouvert moins de 5jrs/sem Place de Verdun 04170 SAINT ANDRE LES ALPES		04 92 89 10 23
CMP (ou Antenne) ouvert moins de 5jrs/sem CMS 04140 SEYNE LES ALPES		04 92 35 01 02
Accueil familial thérapeutique	16	
Psychiatrie générale (Milieu pénitentiaire)		
D.S.P. Consultations Maison d'arrêt de Digne		
Psychiatrie infanto-juvénile	Nombre de places	
Hôpital de jour Villa Reine Jeanne Impasse Reine Jeanne 04160 CHATEAU ARNOUX	9	04 92 30 14 60
Hôpital de jour C.A.S.A. 83 boulevard Victor Hugo 04000 DIGNE LES BAINS	5	04 92 30 14 72
Hôpital de jour Rue de l'Ancienne Maternité 04000 DIGNE LES BAINS	9	04 92 30 18 98
Hôpital de jour 359 avenue Frédéric Mistral 04100 MANOSQUE	9	04 92 72 65 38
CMP ouvert 5jrs ou plus/sem 37 rue Victorin Maurel 04160 CHATEAU ARNOUX		04 92 64 40 62
CMP ouvert 5jrs ou plus/sem 1er étage de CASA - Adolescents 83 boulevard Victor Hugo 04000 DIGNE LES BAINS		04 92 30 14 79
CMP ouvert 5jrs ou plus/sem Rue de l'Ancienne Maternité 04000 DIGNE LES BAINS		04 92 30 19 89

CMP ouvert 5jrs ou plus/sem Adolescents 187 avenue Georges Pompidou 04100 MANOSQUE	04 92 30 13 97
CMP ouvert 5jrs ou plus/sem 359 avenue Frédéric Mistral 04100 MANOSQUE	04 92 72 60 46
CMP (ou Antenne) ouvert moins de 5jrs/sem CMS 126 avenue Frédéric Mistral 04120 CASTELLANE	04 92 83 77 19
CMP (ou Antenne) ouvert moins de 5jrs/sem Hôpital Local 04300 FORCALQUIER	04 92 70 29 00
CMP (ou Antenne) ouvert moins de 5jrs/sem CMS MSA Route Nationale 202 04170 SAINT ANDRE LES ALPES	04 92 89 10 23
Point accueil écoute jeunes et parents PAEJP Hôtel de Ville 04400 BARCELONNETTE	04 92 36 02 86
Point accueil écoute jeunes et parents PAEJP CODES 42 boulevard Victor Hugo 04000 DIGNE LES BAINS	04 92 32 61 69
Maison des Adolescents Immeuble le Manuesco 3 rue Eden 04100 MANOSQUE	04 92 30 13 96
Accueil familial thérapeutique	2

040003212 **C.A.M.S.P. de Digne-les-Bains** **04 92 30 15 25**
Rue de l'Ancienne maternité - Site Romieu
04000 **DIGNE LES BAINS**
camsp@ch-digne.fr

Directeur : M. Richard LAMOUREUX

040785164 **C.A.M.S.P. ARI** **04 92 72 18 93**
66 traverse Françoise Dolto
04100 **MANOSQUE**
camsp-manosque@ari.asso.fr

Directeur : Dr Marianne CLEMENT

040780587 **C.M.P.P.** **04 92 71 09 75**
66 traverse Françoise Dolto
04100 **MANOSQUE**
cmpp-manosque@ari.asso.fr

Directeur : Dr Blandine DUBOIS

04 **G.E.M. La Colombe Dignoise** **04 92 35 08 97**
44 avenue François Cuzin
04000 **DIGNE LES BAINS**
gemdedigne@orange.fr

Président : Mme Sandrine TARANGER

04 **Association le Chat qui Tousse** **04 92 71 08 69**
Résidence le Patio - Rue Lucien Jacques
04100 MANOSQUE
lechatquitousse@orange.fr

Président : M. Fakher MANAI

04 **Maison des Adolescents** **04 92 30 13 96**
des Alpes-de-Haute-Provence
Le Manuesca - Rue de l'Eden
04100 MANOSQUE
Mda04@ch-digne.fr

04 **PAEJP de Digne - CoDES (Annexe de la MDA)**
42 boulevard Victor Hugo
04000 DIGNE LES BAINS

04 **PAEJP de Barcelonnette (Annexe de la MDA)**
Mairie de Barcelonnette - Place Valle de Bravo
04400 BARCELONNETTE

04 **Centre Médico-Social de Riez (Annexe de la MDA)**
Rue Jules Henri
04500 RIEZ

www.ars.paca.sante.fr



Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur
132, boulevard de Paris - 13003 Marseille
Adresse postale : CS 50039 - 13331 Marseille cedex 03